

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

GESTION DE LA LOGISTIQUE ET DES
TRANSPORTS : ETUDES DE CAS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 715910U32D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 mai 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation

GESTION DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS : ETUDES DE CAS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appliquer des principes de gestion de la logistique et des transports à partir de cas d'entreprises donnés ;
- ◆ de résoudre des problèmes de logistique et de transport sur base de situations concrètes ;
- ◆ de comparer les coûts d'activités logistiques réalisées par l'entreprise en interne avec les offres de prestataires logistiques externes spécialisés.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Distribution physique et transport

face à des situations concrètes de la vie professionnelle relative à la distribution physique et au transport des marchandises,

- ◆ décrire le cheminement lié à la distribution physique ;
- ◆ décrire le suivi des opérations compte tenu des contraintes imposées par la supply chain, et dans le respect des critères de performance fixés par l'entreprise en justifiant ses choix;
- ◆ proposer et justifier des décisions opérationnelles en vue d'optimiser la chaîne de distribution ;
- ◆ justifier le choix d'une chaîne de transport et l'utilité de la traçabilité du fret.

En Logistique industrielle, commerciale et de distribution

- ◆ décrire et analyser l'évolution des processus de production et leurs impacts sur l'organisation et les évolutions de la logistique ;

- ◆ *face à une situation professionnelle relative à la planification, l'ordonnancement et la coordination de la supply chain globale, dans le respect des normes environnementales et de sécurité,*
 - expliciter les objectifs et le fonctionnement de la logistique intégrée dans le processus industriel proposé ;
 - proposer un processus de planification et d'ordonnancement des opérations d'approvisionnement, de production et de distribution ;
 - le justifier au regard des contraintes matérielles et humaines.

En Eléments de statistique

face à une situation - problème se prêtant au traitement statistique, les consignes de réalisation lui étant précisées :

- ◆ appliquer aux données les techniques, les démarches appropriées pour en assurer le traitement ;
- ◆ présenter les résultats en utilisant les ressources du logiciel disponible (tableaux, graphes, ...)
- ◆ expliciter, pour le problème posé, les concepts et les techniques à appliquer en utilisant le vocabulaire d'une manière adéquate ;
- ◆ justifier l'apport du traitement statistique dans la prise de décision pour une situation largement rencontrée.

En Sensibilisation à la gestion de la qualité en entreprise

à partir d'une situation concrète nécessitant la mise en œuvre d'une démarche qualité en entreprise,

- ◆ déterminer la démarche qualité adaptée et justifier son choix.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « **Distribution physique et transports** » Code N° **719104U32D1**, « **Logistique industrielle, commerciale et de distribution** » Code N° **715904U32D1**, « **Eléments de statistique** », Code N° **013203U32D1**, « **Sensibilisation à la gestion de la qualité en entreprise** » Code N° **718600U32D1** classées dans l'enseignement supérieur économique.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Gestion de la logistique et des transports : étude de cas	CT	B	48
3.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

- ◆ *au départ des concepts et techniques de gestion de logistique et des transports, au choix du chargé de cours,*
 - d'analyser des cas de recomposition sectorielle de la supply chain et de mettre en évidence les avantages retirés par l'entreprise (par exemple : cas de la mise en œuvre de « flux synchrones » dans le secteur automobile, cas d'une entreprise dans le commerce électronique, dans la restauration rapide, dans un secteur où le cycle des produits est très court...);
 - d'analyser les raisons qui ont motivé des entreprises à restructurer leurs unités industrielles ou commerciales et leurs flux import au niveau national ou continental (ex : spécialisation des unités de production, recomposition d'un système de distribution) ;
 - d'analyser l'organisation de la distribution d'un produit de grande consommation d'entreprises concurrentes (transports et réseaux de distribution) ;
 - d'analyser les démarches, outils et organisations utilisés par des entreprises vendant des produits de grande consommation pour créer des coopérations dans la supply chain ;
 - de réaliser un plan de stockage qui tient compte des tarifs pratiqués par différents prestataires, respecte les capacités des prestataires et permet de réduire le coût de stockage et d'approvisionnement global annuel ;
 - d'appliquer l'analyse ABC et de vérifier la pertinence de l'étude avec le critère choisi (Coefficient de Gini) à des situations concrètes pour :
 - faire apparaître les causes principales de non-qualité ;
 - déterminer les groupes de produits les plus vendus ;
 - affecter les emplacements des différents articles dans un entrepôt en tenant compte des contraintes liées à l'entrepôt ;
 - ...
 - de résoudre, dans le cadre d'un cas donné, un problème de localisation de pièces à stocker ou de positionnement géographique d'entrepôts et centres de distribution ou de dimensionnement d'entrepôt ;
 - de comparer les coûts et les tarifs de stockage, des modes de transport et de rupture de charge pour par exemple effectuer le choix entre entrepôts et plates-formes d'éclatement, entre la traction directe ou le passage par un hub, définir les dates d'engagement et le type de contrat de location de moyens de transport ;
 - de calculer la quantité maximale d'une marchandise de caractéristiques et de quantités définies (poids, conditionnement et emballage, dimensions...) en fonction des véhicules dont dispose l'entreprise ;
 - de calculer, pour un transport déterminé, la date d'arrivée au plus tôt à destination, compte tenu de paramètres tels que la réglementation des temps de conduite et de repos, la vitesse moyenne sur le parcours, les distances à parcourir, l'heure de la prise de service, le temps de chargement et de déchargement ;
 - d'analyser et de comparer les offres de différents prestataires de transport pour un trajet déterminé et une cargaison donnée ;

- de déterminer le prix d'un transport sous-traité sur une liaison donnée, en envisageant le cas échéant différents modes alternatifs ;
- ◆ de réaliser un compte rendu critique des stratégies logistiques mises en œuvre par les entreprises faisant l'objet de l'étude de cas proposée.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à une situation d'entreprises ou d'organismes décrite précisément et relative à la gestion de la logistique et des transports :

- ◆ de réaliser un compte rendu critique des stratégies logistiques mises en œuvre par les entreprises faisant l'objet de l'étude de cas proposée ;
- ◆ de proposer et justifier des solutions aux problèmes relevés dans l'analyse de cas effectuée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de pertinence de l'analyse,
- ◆ le niveau de pertinence des justifications,
- ◆ le niveau d'intégration des méthodes et des concepts mobilisés,
- ◆ le degré de précision dans la rédaction des documents.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.